



Ordonnance de télécom CRTC 2011-615

Version PDF

Ottawa, le 23 septembre 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Télébec, Société en commandite	433 433A	le 7 juillet 2011 le 23 août 2011

Secrétaire général